

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 17 mai 2006 à Repentigny, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Ducharme, Marcel
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
Giroux, Alain
Joly, Thérèse

Lachapelle, Thérèse
Langevin, Nicole
Legault, Carol
Ouellet, Yvan
Parkinson, Merle
Thiffault, Daniel

Étaient absents :

Sabourin, Nicole

Maziade, Pierre-Jean

Personnes ressources :

Boissonneault, Pierre
Piché, Claude

Thompson-Trudeau, Joyce

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Alain Giroux et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006.04.20
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 information générale
 - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Adoption du règlement concernant les modalités d'élection, la durée du mandat et les règles de fonctionnement du Comité régional sur les services pharmaceutiques
7. Répartition des budgets de développement et offre de service 2006-2007
8. Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières et révision du règlement 15
9. Divers
10. Documents déposés
11. Date de la prochaine rencontre
12. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-027

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2006.04.20

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE MODIFIER le procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2006 en inscrivant le nom de monsieur Daniel Thiffault comme étant membre absent;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 20 avril 2006 tel que modifié.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-028

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Monsieur Jean-François Foisy rappelle aux membres que le conseil d'administration, lors de la dernière rencontre, a alloué des crédits de 499 440 750 \$ pour assurer la poursuite des activités dans les établissements du réseau en 2006-2007. Ce soir, on procédera à la répartition des crédits de développement régionaux de 1,8 M\$, annualisés à 3,4 M\$. Cette somme s'ajoute aux 13 M\$ accordés pour couvrir l'indexation des coûts de système et aux 2,1 M\$ en indexation spécifique pour les coûts additionnels en fournitures médicales et en dépenses pour les médicaments.

Le président-directeur général a également fait part aux membres que des travaux sont menés de façon intensive entre l'Agence et les deux centres de santé et de services sociaux sur la garantie d'accès au niveau des chirurgies de la hanche, des cataractes et du genou pour éliminer les chirurgies hors délai. Un budget de développement de 20 M\$ sera réparti entre les différentes régions très bientôt.

Différents travaux sont également en cours à l'Agence suite au dépôt des budgets détaillés par les établissements qui doivent se conformer aux règles budgétaires pour le retour à l'équilibre budgétaire.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Il n'y a pas eu d'intervention lors de la séance du 20 avril dernier.

En suivi d'une intervention par monsieur Daniel Tessier, président du Conseil central CSN de Lanaudière, lors de la séance du 1^{er} mars 2006, monsieur Maurice Blais fait lecture de la réponse qui lui est adressée concernant une demande d'appui auprès du Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux et du gouvernement.

Les membres du conseil d'administration de l'Agence de la santé et de services sociaux de Lanaudière ont examiné la requête et ont décidé qu'ils ne pouvaient se prononcer sur le fond de la question soumise parce que l'Agence est le mandataire de l'État en région et, qu'à ce titre, elle ne peut prendre position dans un tel dossier.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Aucune intervention.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS D'ÉLECTION, LA DURÉE DU MANDAT ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES PHARMACEUTIQUES

CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la création d'un comité régional sur les services pharmaceutiques au sein de chaque Agence;

CONSIDÉRANT que lors de leur première assemblée générale, tenue le 15 mai 2006, les pharmaciens ont adopté un projet de règlement qui doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que, en vertu de ce règlement, la date de scrutin en vue de l'élection du premier comité régional sur les services pharmaceutique doit être fixée dans les quatre mois suivant le premier avril 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'APPROUVER le règlement concernant les modalités d'élection, la durée du mandat et les règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques;

DE TENIR le scrutin prévu à l'article 8 de ce règlement le 11 juillet 2006.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-029

7. RÉPARTITION DES BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT ET OFFRE DE SERVICE 2006-2007

CONSIDÉRANT les obligations légales de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière quant à la répartition des budgets de développement;

CONSIDÉRANT les priorités énoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'utilisation des enveloppes de développement;

CONSIDÉRANT le niveau d'atteinte des seuils et des cibles contenu dans le cahier des charges émis pour la production de l'offre de service à soumettre au ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2006-2007;

CONSIDÉRANT les recommandations des tables de concertation des programmes/service et des programmes/soutien;

CONSIDÉRANT les engagements antérieurs liant l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la richesse relative des différents programmes/service et des programmes/soutien;

CONSIDÉRANT l'appui manifesté par la Table centrale de concertation à l'hypothèse de répartition présentée le 3 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Alain Giroux et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER la répartition suivante des budgets de développement 2006-2007:

Mesure	Coût 2006-2007	Annualisation 2007-2008
SIDEP	37 500 \$	75 000 \$
Agressions sexuelles adulte	50 000 \$	100 000 \$
Parents unis	30 000 \$	40 000 \$
Transport CAB	120 000 \$	120 000 \$
Services à domicile	315 000 \$	750 000 \$
Répit personnes Alzheimer	65 000 \$	130 000 \$
Fonds spécial multIClientèle	73 250 \$	179 230 \$
CHSDL Piedmont	20 031 \$	20 031 \$
DIMOS	70 000 \$	140 000 \$
Corporation les enfants de ma rue	10 000 \$	10 000 \$
SOS (D'Autray et Matawinie)	10 000 \$	10 000 \$
Services spécialisés langage	75 000 \$	150 000 \$
Services à la famille	45 000 \$	90 000 \$
Répit spécialisé	20 000 \$	40 000 \$
Parrainage civique	10 000 \$	10 000 \$
Fonds spécial multIClientèle	25 000 \$	50 000 \$
Clientèle de 6 ans et plus	37 500 \$	75 000 \$
Place de répit	11 250 \$	11 250 \$
RTS-AÉO	30 000\$	30 000 \$
Coordination PICSIM	42 500 \$	85 000 \$
Éducateurs CJ	225 000 \$	225 000 \$
Intervenants CSSS	56 250 \$	225 000 \$
Fonds spécial multIClientèle	25 000 \$	50 000 \$
Jeunesse 1 ^{ère} ligne	120 000 \$	240 000 \$
Services d'intensité variable	30 000 \$	60 000 \$
Infections nosocomiales	50 000 \$	150 000 \$
Programme transport-hébergement	41 750 \$	60 000 \$
Loyers	100 000 \$	172 395 \$
Mission de base PSOC	75 000 \$	150 000 \$
TOTAL :	1 820 031 \$	3 447 906 \$

D'AUTORISER la permanence de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière à proposer l'offre de service 2006-2007 au ministère de la Santé et des Services sociaux en fonction de ces développements budgétaires;

D'AUTORISER le président-directeur général à répartir ces budgets entre les divers prestataires de services selon les clés de répartition appropriées;

DE FÉLICITER la permanence pour l'excellent travail accompli dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-030

8. PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRES ET RÉVISION DU RÈGLEMENT 15

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 15, toute allocation supérieure à ,05 % des crédits régionaux et des fonds affectés doit être autorisée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du règlement 15, le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté un cadre de gestion sur le maintien des actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du règlement 15, le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté un cadre de gestion sur les rénovations fonctionnelles mineures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE NE PAS SOUMETTRE le maintien des actifs au champ d'application du règlement 15;

DE NE PAS SOUMETTRE les rénovations fonctionnelles mineures au champ d'application du règlement 15;

DE CONFIER au président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière la responsabilité d'appliquer les cadres de gestion sur le maintien des actifs immobiliers et sur les rénovations fonctionnelles mineures;

DE CONFIER au président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière le mandat de réviser le règlement 15 en fonction des cadres de gestion sur le maintien des actifs immobiliers et sur les rénovations fonctionnelles mineures, et de toute règle de gouverne pour laquelle une ou plusieurs dispositions de ce règlement devraient être actualisée;

DE SOUMETTRE un nouveau projet de règlement 15 à l'approbation du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-031

9. DIVERS

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise par monsieur Alain Giroux le 18 mai 2006;

CONSIDÉRANT que tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention et qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ACCEPTER la démission de monsieur Alain Giroux au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

DE REMERCIER monsieur Alain Giroux pour sa très grande contribution et son grand intérêt dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière au cours des dernières années;

DE SOUHAITER bonne chance à monsieur Giroux dans les nouvelles fonctions qu'il occupera à compter de juin 2006 ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente à monsieur Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le gouvernement procède à la nomination d'un nouveau membre pour combler le poste vacant, pour la durée non écoulée du mandat.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-032

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

#10 communiqués
#11 budget détaillé de l'Agence – rapport AS-446

11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 21 juin 2006.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h00.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire